

**N° : DP 20/82**

## **DECISION DU PRESIDENT**

### **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 6 700 EUROS A L'ASSOCIATION NATUROSCOPE POUR LA PERENNISATION ET LA COORDINATION DES ACTIONS INF'EAU MER ET ECOGESTES SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TPM AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

#### **Le Président de la Métropole**

**VU** le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

**VU** la signature du Contrat de baie des Iles d'or (2016-2021) le 3 juillet 2017, son programme d'actions et ses financements,

**VU** le Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) validé par le Comité de baie le 8 novembre 2019, son programme d'actions et ses financements,

**VU** l'avis favorable de la Commission Environnement du 9 mars 2020,

**CONSIDERANT** la demande de subvention émanant de l'association Naturoscope dont le siège social est à Marseille et ayant pour objet l'éducation et la sensibilisation du public au développement durable,

**CONSIDERANT** que l'association souhaite pérenniser en 2020 les journées d'animation « Inf'eau Mer » et « EcoGestes » sur le territoire métropolitain,

**CONSIDERANT** que la campagne Inf'eau Mer a pour objet de sensibiliser les usagers des plages à la protection des milieux aquatiques et que l'association interviendra en 2020 notamment sur les plages des communes du Pradet, La Garde, Six-Fours, Saint-Mandrier et Carqueiranne,

**CONSIDERANT** que la campagne EcoGestes a pour objet de sensibiliser les plaisanciers aux bonnes pratiques, respectueuses de l'environnement marin, et que l'association interviendra en 2020 sur le littoral des communes de Six-Fours, La Seyne, Saint-Mandrier, Toulon, Le Pradet et Hyères,

**CONSIDERANT** que l'association Naturoscope est depuis 2016 le relai départemental pour les structures ambassadrices de la campagne Ecogestes Méditerranée dans le département du Var,

**CONSIDERANT** qu'afin d'optimiser l'efficacité des campagnes Inf'eau Mer et EcoGestes sur le territoire des deux contrats (Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon et Contrat de baie des îles d'or), l'association Naturoscope aura un rôle de coordination des acteurs de ces campagnes (associations de sensibilisation à l'environnement, collectivités, partenaires techniques et financiers),

**CONSIDERANT** que les campagnes de sensibilisation « Inf'eau Mer » et « EcoGestes » sont des actions inscrites au Contrat Métropolitain de la Rade de Toulon (2020-2021) et qu'elles contribuent aux objectifs de préservation de la qualité du milieu marin de ce territoire,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

**D'ATTRIBUER** une subvention de 6 700 Euros (six mille sept cents Euros) à l'association Naturoscope pour la pérennisation et la coordination des campagnes Inf'eau Mer et EcoGestes sur le territoire de la Métropole pour l'année 2020.

### **ARTICLE 2**

**DE DIRE** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le Budget de l'exercice 2020, opération n°232, article n°65748.

La présente Décision sera

- transmise à Monsieur le Préfet
- reproduite sur le Registre ouvert à cet effet
- affichée sur les panneaux destinés à cet effet
- communiquée sous forme de donner acte du Conseil Métropolitain lors de sa prochaine séance

Fait à Toulon, le **16 AVR. 2020**

Hubert FALCO

Président de la Métropole  
Toulon Provence Méditerranée  
Ancien Ministre

